

**Complément à la Décision n° 2015/10-01
relatif à l'accréditation de l'Ecole supérieure d'ingénieurs en
électronique et électrotechnique d'Amiens (ESIEE Amiens)
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

Objet de la demande

« L'Ecole enverra au département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI, avant le 30 octobre 2017, un rapport intermédiaire très complet portant sur l'avancée des actions décidées en réponse aux recommandations. »

Décision n°2015/10-01

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par l'Ecole supérieure d'ingénieurs en électronique et électrotechnique d'Amiens (ESIEE Amiens)
- Vu la note de synthèse établie par Noël BOUFFARD, membre de la CTI
- Vu la proposition de prise d'acte exprimée par le Bureau de la Commission lors de la réunion du 30 janvier 2018,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :

La Commission **prend acte favorablement du rapport intermédiaire** demandé à l'Ecole supérieure d'ingénieurs en électronique et électrotechnique d'Amiens (ESIEE Amiens) : L'école a pris en compte les recommandations formulées par la CTI lors du dernier audit et a réalisé un travail de fond sur tous les sujets, obtenant des résultats probants.

Délibéré en séance plénière à Paris, les 16 et 17 janvier 2018.

Adopté en séance plénière à Paris, le 14 février 2018.



Le président
Laurent MAHIEU